

L'Institut scientifique du service public (ISSeP) débute l'étude BIOPEST, pour évaluer l'exposition aux pesticides de la population générale riveraine de cultures traitées via un biomonitoring humain. L'objectif global du projet BIOPEST est d'améliorer nos connaissances sur l'exposition des Wallons aux pesticides agricoles présents dans l'environnement via la mesure de métabolites de pesticides dans l'urine.

Dans ce cadre, l'ISSeP lance un appel à candidatures aux agriculteurs.

Quelles garanties de confidentialité pour les candidats ?

La vie privée des agriculteurs est protégée en respectant les exigences du RGPD. Un consentement de participation au projet est signé par les deux parties. L'équipe-projet s'engage envers les agriculteurs à avoir un discours transparent sur la méthodologie de l'étude, des résultats et de leur communication.

L'ISSeP s'engage à pseudonymiser les données collectées. Tous les traitements de données seront effectués de manière à ce qu'il ne soit plus possible de vous attribuer vos données sans utiliser d'informations complémentaires. Votre nom sera remplacé par un code. Les informations qui vous identifient (nom, coordonnées) seront conservées séparément et sous mesures de protection. Les rapports publiés de l'étude ne contiendront aucune information pouvant vous identifier. Les tiers n'auront pas accès à vos résultats personnels, à moins que vous n'y consentiez.

Quels engagements de la part des candidats ?

- Fournir les données nécessaires au bon déroulement de l'essai : caractéristiques de la parcelle agricole sélectionnée (coordonnées, dimensions, culture...), calendrier des activités agricoles sur cette parcelle, produits phytopharmaceutiques envisagés pour la saison culturale...
- Prévenir l'équipe-projet 2 à 3 jours avant le traitement phytosanitaire retenu pour l'étude.
- Ne rien changer à votre mode de travail.

Quels sont les critères du site idéal ?

Les parcelles agricoles sélectionnables doivent répondre aux caractéristiques suivantes (figure-ci-contre):

- La parcelle agricole doit être directement voisine d'habitations, alignées le long d'un ses côtés.
- Minimum 10-12 habitations alignées Idéal = 20.
- Au moins une des substances actives de la liste (tableau ci-dessous) doit être épanchée sur la parcelle, lors de cette saison culturale.

Tableau des substances actives

	Substance Active	Substance Active	Substance Active
H E R B I C I D E R G	Glyphosate	Mancozèbe	Organophosphorés : Phosmet ...
	Terbuthylazine	Captane	
	Prosulfocarbe	Tébuconazole	Pyréthroïdes : Cyperméthrine Deltaméthrine Lambda-Cyhalothrin Tau-Fluvalate ...
	Metribuzine	Fenpropimorphe	
	Ethofumaste	Difenoconazole	
		Boscalid	
		Propamocarbe	
		Cuivre	



Plus d'infos sur ce lien : <https://www.issep.be/wp-content/uploads/Projet-BIOPEST-2020.pdf>

Pour de plus amples informations avant, pendant ou après l'étude, vous pouvez contacter :

- Ingrid Ruthy, Pierre Jacquemin, Suzanne Remy
- ISSeP, Cellule Environnement-Santé, 200 Rue du Chéra, 4000 Liège
- Tél. 04/229.82.80 ou 04/229.82.99 ou 04/229.83.87 (Accueil ISSeP : 04 229 83 11)
- GSM : 0479 866 144
- Email : biopest@issep.be - Web : www.issep.be

La FUGEA et les autres partenaires s'engagent également dans une clause de confidentialité.